



Drummondville, le 16 juin 2008

Monsieur Terry Connolly
Directeur, Affaires réglementaires
Finances – Réglementation et affaires économiques
TELUS

OBJET : Suite à une rencontre du conseil d'administration de la SATAT, il a été unanimement résolu que la SATAT agisse au nom de : Téléphone Milot inc., Sogetel inc., Cooptel et la Compagnie de Téléphone Upton inc. (ci-après appelées : « PESLT »)

Monsieur Connolly,

La SATAT, au nom des PESLT, accuse réception de votre lettre d'intention datée du 16 mai 2008. Elle informe aussi, qu'il lui est impossible actuellement de déposer un plan de mise en œuvre en accord avec les paragraphes 158 à 168 de la Décision de télécom CRTC 2006-14.

Ce délai s'explique par plusieurs facteurs et principalement :

- Il s'agit de la première demande reçue par les PESLT;
- Étant donné le faible niveau des ressources financières et humaines disponibles, les PESLT n'ont pas effectué au préalable d'études des procédés devant être appliqués lors de la réception de telle lettre d'intention;
- Plusieurs documents n'existent qu'en version anglaise alors que la majorité des PESLT sont unilingues françaises;
- Afin d'aider les PESLT dans leurs démarches, les services d'un consultant compétent en la matière ont été retenus. D'après une première discussion, nous croyons obtenir une première version projet du manuel de procédures dans environ 45 jours;
- Après réception du rapport final, les PESLT devront se familiariser avec le contenu dudit document pour en faire l'application subséquente.
- Une rencontre devra aussi avoir lieu avec Telus afin de bien cerner leurs besoins et répondre à ces derniers lorsque possible.

...2

2...

Considérant votre intérêt à minimiser votre demande et votre souci d'économie dans sa mise en œuvre, nous espérons que vous comprendrez qu'il est essentiel, devant l'ampleur du projet, que les PESLT se regroupent pour la réalisation de ce dernier, ce qui devrait leur permettre de continuer à être efficaces.

Nous sommes à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur Connolly, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Stephen Bray, CA, EEE
SATAT

- c.c. Robert A. Morin, CRTC, procedure@crtc.gc.ca
Isabelle Morneau, Affaires réglementaires, Telus, isabelle.morneau@telus.com
Isabelle Rioux, Solutions partenaires, Telus, isabelle.rioux@telus.com
Jeanne Lacombe, CRTC, jeanne.lacombe@crtc.gc.ca
Brian Parkin, CRTC, brian.parkin@crtc.gc.ca
Serge Désy, ACTQ, sdesy@sogetel.com
Paul Frappier, Téléphone Milot inc., paul.frappier@sogetel.com
Alain Duhaime, Sogetel inc., alain.duhaime@sogetel.com
Michel Laurent, Cooptel, milaurent@cooptel.gc.ca
Jean-François Mathieu, La Compagnie de Téléphone Upton inc., j-fmathieu@telupton.gc.ca



Société d'administration des tarifs
d'accès des télécommunicateurs